



LES NOUVELLES du CPAS

CPAS : 084 38 89 85 • emilie.herman@cpas-wellin.be | Présidente du CPAS : 0475 62 39 77 • therese.mahy@wellin.be

LA SEMAINE DE LA SANTÉ

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, plusieurs actions sont mises en place sur notre territoire, dont l'organisation de la semaine de la santé. Notre santé est un bien ultra précieux et il nous faut la préserver.

Cette semaine est donc une opportunité pour tout Wellinois, quel que soit son âge, de prendre soin de lui.

Du 6 au 10 octobre, un programme dédié au bien-être a réuni plusieurs partenaires autour d'ateliers et de conférences variés.

Les participants ont pu découvrir de nouvelles activités, dont l'art-thérapie, véritable alliée contre le stress et l'anxiété. Par la peinture, chacun a pu exprimer ses émotions et renforcer sa confiance en soi, aboutissant à une fresque collective colorée et pleine de vie, très appréciée de tous.

Les conférences ont apporté un éclairage sur les maladies liées aux émotions et sur l'importance d'un entourage bienveillant. Celle consacrée aux « aidants proches » a notamment favorisé les échanges, les liens de solidarité et la découverte de services de soutien essentiels.

Le théâtre s'est révélé être un excellent outil de prévention pour aborder avec légèreté des sujets sensibles. La pièce « En toute inquiétude » a raconté avec humour et émotion l'histoire de Séraphin, un quinquagénaire qui n'en peut plus : largué au boulot, dépassé par les problèmes familiaux, il est prêt à tout. Et pourtant, quelque chose résiste : et si c'était lui-même ?

On ressort de ce spectacle les yeux détendus d'avoir tant souri et le cœur renversé par le talent du comédien.

La journée dédiée aux aînés, organisée avec le Conseil Consultatif des Aînés, a combiné repas convivial, entretiens individuels sur la prévention des chutes et séance de gymnastique douce.

Le mercredi, place aux familles avec « l'Espace Chrysalide » : ateliers sur la gestion des devoirs, la relaxation, la lecture interactive. Les enfants pouvaient aussi découvrir et tester des jeux sélectionnés par des professionnelles. Différents stands étaient également accessibles pour des informations concrètes sur la parentalité.

Une redécouverte de la promenade sensorielle à Chanly ainsi qu'un atelier « fabrication de produits cosmétiques naturels » proposé par D.E.F.I.T.S a attiré bon nombre de dames soucieuses de l'impact de l'environnement sur leur bien-être.

Le cours de gymnastique dans toutes les écoles primaires a été centré sur des exercices de relaxation favorisant détente et bien-être. À la suite de cette heure d'animation, chaque élève pouvait emporter le livret pédagogique afin de réaliser les exercices chez lui.



Une semaine riche en échanges, découvertes et bienveillance. Un grand merci à nos partenaires et services communaux pour leur précieuse collaboration. À l'année prochaine !





FIN DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE : QUE FAIRE ?

La Fédération des CPAS a mis au point un guide pratique pour vous préparer avant le 1^{er} janvier ou le 1^{er} mars 2026, en voici les grandes lignes :

Vous avez reçu votre courrier de l'Onem car vous êtes sans emploi depuis 20 ans ou plus de 8 ans ?

La première chose à faire est de contacter votre conseiller Forem et de vous lancer dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. Vous ne devez par contre pas vous présenter dans le CPAS de votre commune avant la date effective de votre exclusion car il ne pourra pas traiter votre demande avant cette date.

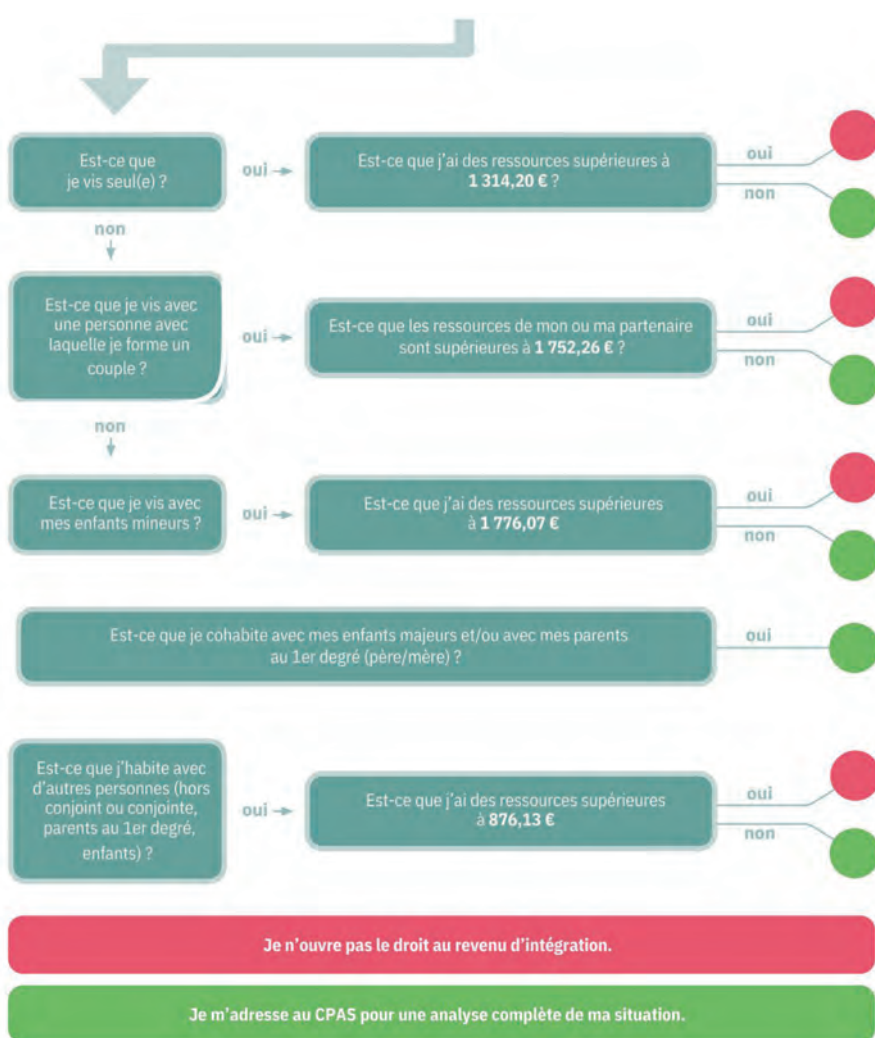
Le CPAS a pour mission d'aider les personnes et les familles qui résident sur son territoire et qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Les aides « sociales » sont très variées et s'adressent à toute la population mais la première aide qu'examinera le CPAS est le droit à l'intégration sociale (DIS).

Comment introduire votre demande de revenu d'intégration (RI) ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre lieu de résidence habituelle et effective, c'est-à-dire là où vous dormez réellement.

Si vous êtes exclus au 1.1.2026, vous pouvez prendre contact avec votre CPAS dès le lundi 5.1.2026 (le CPAS étant fermé le 1^{er} et le 2 janvier). L'idéal serait que vous téléphoniez pour prendre rendez-vous.

Il n'est pas possible de savoir si vous pourrez ouvrir un droit à un RI sans avoir examiné votre situation personnelle, sur base de vos ressources éventuelles et celles de vos cohabitants et des conditions d'octroi du DIS. Vous pouvez cependant vous faire une idée via ce tableau :



Fédération des CPAS

Si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier du revenu d'intégration, le CPAS pourra envisager une aide sociale adaptée (financière, matérielle, médicale, psychologique, etc.) pour répondre à vos besoins essentiels.

Le guide complet à destination des personnes concernées est consultable sur la page Facebook du CPAS de Wellin ou sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie : <https://www.uvcw.be/>